

# 100% EnR

La newsletter de l'opérateur énergétique des Vosges Centrales



© Wilmes Christian

## ► Vers 46% d'autonomie énergétique en 2030...

L'année 2021 marque un nouveau cap dans la transition énergétique et écologique du territoire. L'heure de la planification est terminée, place à la mise en œuvre de la stratégie, place au passage à l'acte.

En 2021, la révision des principaux plans structurants s'achève : le Schéma Régional de Raccordement des Energies Renouvelables, le Schéma Régional Biomasse, le Schéma de Cohérence Territoriale et le Plan Climat-Air-Energie des Vosges Centrales, le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Mobilité et le Projet de territoire de l'Agglomération d'Epinal, ils ont tous un point commun : contribuer à l'excellence énergétique du territoire, que ce soit dans la réduction des consommations ou la substitution des énergies fossiles par les énergies renouvelables. L'ambition : l'autonomie énergétique en 2050 avec comme objectif intermédiaire 46% à l'horizon 2030, soit le double du niveau atteint en 2015.

La Société d'Economie Mixte (SEM) Terr'EnR a été créée fin 2019 dans cette perspective. Structurer, fédérer, investir sont ses trois maîtres mots. Elle structure un actionariat public fort (71% de 4,6 millions d'euros de capital) qui pérennise l'action des collectivités dans le temps et leur donne les moyens de leur ambition commune de transition. Elle fédère un réseau d'acteurs autour d'un projet commun : un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte des Vosges Centrales, privilégiant le montage participatif citoyen des projets. Elle investit dans l'avenir, transformant le défi de la lutte contre le changement climatique en véritable opportunité de dynamisme territorial.

Puisse cette première Newsletter vous encourager à nous rejoindre !

Michel HEINRICH  
Président de la SEM Terr'EnR



## ► Actu

### Solaire obligatoire pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m<sup>2</sup>...

Passé inaperçu lors du 1<sup>er</sup> confinement, l'arrêté du 5 février 2020 rend obligatoire à toute construction de plus de 1 000 m<sup>2</sup> d'emprise au sol l'intégration d'un dispositif au choix entre la végétalisation de la toiture ou l'équipement de panneaux solaires photovoltaïques.



© Energie partagée

### Le surcoût pour un bâti « prêt au solaire » est inférieur à 0,5%

Le Syndicat Enerplan vient de démontrer que quel que soit le bâtiment en construction, les frais de renforcement de structure, d'étanchéité et de câblage nécessaires à l'équipement d'une centrale photovoltaïque sur toiture ne dépassaient pas 0,5% du coût de la construction.

**Entreprises, collectivités : prenez l'attache de la SEM TERR'ENR pour vous faire accompagner et cofinancer votre projet, percevoir une redevance annuelle et faire de votre installation un véritable projet de territoire.**

## ► Partenariat

### Neoen engagé pour la transition énergétique des Vosges Centrales

Un des premiers protocoles de codéveloppement a été signé avec la société Neoen pour mettre en œuvre le schéma éolien du SCoT des Vosges Centrales. Par cet accord, Neoen et Terr'EnR s'associent pour développer ensemble plusieurs projets de territoire, renforçant ainsi la gouvernance territoriale et optimisant les retombées locales. Cet accord démontre la faisabilité d'un nouveau modèle alliant l'expertise d'un développeur-exploitant français d'énergie renouvelable, avec la connaissance fine du territoire portée par les acteurs de la SEM.

# Zoom sur le projet éolien des Lunaires

## 8 éoliennes de 2,5 MW

- soit une production de 39 GWh/an, soit la consommation hors chauffage de 24 000 foyers/an
- 7 éoliennes sur 8 implantées sur des terrains communaux
- 2 éoliennes sur 8 financées par le territoire

Plus d'infos sur : <https://projeteolien.com/lunaires>

### ► Un projet analysé au peigne fin

Lorsque la société H2air a proposé aux élus du territoire d'investir dans le projet, le Comité technique de la SEM Terr'EnR a d'abord décortiqué la qualité du projet. Tous les volets ont ainsi été scrupuleusement analysés : de l'intégration environnementale, aux problématiques de raccordement, jusqu'au modèle économique et juridique susceptible d'être déployé.

Une analyse paysagère a même été externalisée pour s'assurer de l'impact visuel du projet dans les centres-bourgs et les points de vue remarquables avoisinants. Son objectif : répondre aux prescriptions du SCoT prônant un développement éolien maîtrisé, respectueux de son cadre de vie et générateur d'une économie locale de transition.

### ► Un partenariat gagnant-gagnant

C'est seulement une fois avoir été conforté par la qualité du projet et se basant sur une nouvelle structuration de la gouvernance, où 2 des 8 éoliennes appartiennent au territoire, que la SEM Terr'EnR s'est engagée aux côtés d'H2air pour participer à la réussite du développement du parc éolien de Gruey-lès-Surance.

Le montage participatif a donné un sens nouveau au projet. Il s'agit d'un projet validé par les élus locaux en toute transparence et incluant tous les acteurs du territoire. H2air finalise actuellement le développement du parc jusqu'à l'obtention de l'autorisation environnementale nécessaire à sa réalisation.

### ► Lun'EnR : 1<sup>ère</sup> filiale de Terr'EnR

C'est ainsi que « Lun'EnR » est née, en référence à « éoliennes des Lunaires », le nom d'une fleur donné au projet suite à la concertation menée par H2air auprès de la population. Première filiale de Terr'EnR, Lun'EnR va porter la construction et l'exploitation des 2 éoliennes citoyennes du parc. C'est dans cette société que la gouvernance territoriale s'exprimera par une répartition du capital entre Gruey-lès-Surance et ses

communes limitrophes, des coopératives citoyennes locales, la SEM et certains de ses actionnaires en direct. Un tour de table réunissant ces acteurs sera initié à la fin du printemps sur la base d'un projet de pacte d'associés et de statuts. Il s'agira alors de définir la prise de participation de chacun et les règles de gouvernance de la société.



# es à Gruey-lès-Surance



## Retour sur un débat citoyen révélateur

Dans un contexte de crise sanitaire, l'enquête publique concernant le projet éolien de Gruey-lès-Surance avait été reportée au mois de juillet 2020, avec la possibilité de s'exprimer par voie dématérialisée. Retour sur un débat qui s'est soldé par un avis favorable du commissaire enquêteur le 3 septembre 2020.

Sur les 200 observations recueillies, 112 avis étaient favorables contre 88 avis négatifs, parmi lesquels seulement 24% d'habitants du département et 10% de la commune de Gruey-lès-Surance (plusieurs citoyens se sont aussi exprimés de façon anonyme).

Une première ! Des élus de collectivités représentant toutes les échelles du maillage territorial ont témoigné leur soutien au projet participatif citoyen : le Syndicat du SCoT des Vosges Centrales, l'Agglomération d'Épinal, le Département des Vosges, et même la Région Grand Est. Des associations et collectifs citoyens tels que Vosges Nature Environnement, Énergie Partagée, Bains d'Énergies, ou encore Épinal en Transition ont également manifesté leur soutien.

Les principaux opposants au projet étaient des élus du Rassemblement national, le collectif Vosges Horizon Durable et plusieurs représentants anti-éoliens de toute la France.

Force est de constater que l'éolien demeure encore méconnu du grand public, générant son lot de questions et d'inquiétudes, dont les rumeurs sont entretenues par quelques opposants très actifs.

A titre d'exemples : son niveau de recyclage est souvent critiqué, alors qu'il est de plus de 90% incluant les turbines jusqu'aux fondations ; son bilan carbone : compensé en moins d'un an ; citons encore leur nuisance sur la santé, dont les suspicions ciblent principalement le bruit ou les champs électromagnétiques des éoliennes. Bien qu'il n'existe pas de preuves établies à ce jour d'une quelconque nocivité sur l'homme, ce point demeure très controversé.

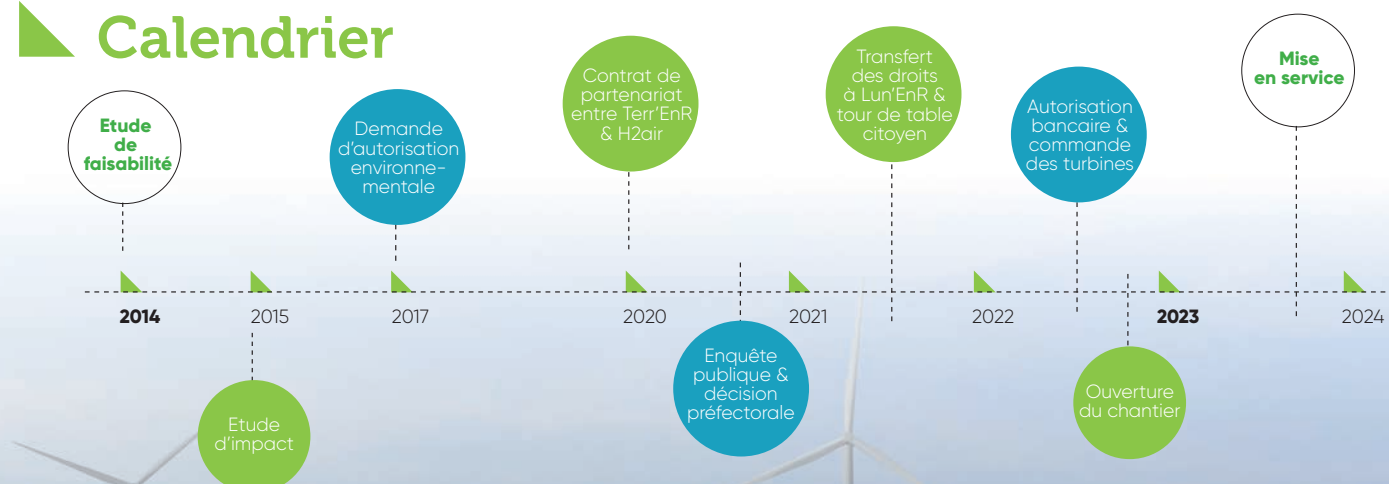
Quant à l'impact sur la biodiversité, l'implantation du parc (loin des forêts et lisières forestières) a été minutieusement étudiée pour minimiser son effet sur les chauves-souris et les oiseaux. Un système de détection et d'effarouchement sera installé. H2air s'est aussi engagé à réaliser une étude acoustique et un suivi ornithologique pendant 3 ans en phase d'exploitation ; de quoi garantir le plus faible impact du parc sur son environnement.



Permanence réalisée par H2air & Terr'EnR le 7 mars 2020 à Gruey-lès-Surance - © Terr'EnR

> Retrouvez l'avis complet du Commissaire enquêteur en téléchargement sur : [www.registre-dematerialise.fr/1966](http://www.registre-dematerialise.fr/1966)

## Calendrier



# Les projets

## Parc éolien de Madon & Moselle

Les autorisations obtenues en 2014 et 2016 par Neoen ont été validées définitivement courant 2020 pour les 18 éoliennes de 2.2 MW situées sur les communes de Gelvécourt-et-Adompt, Les Ableuvenettes, Dompaire, Madonne-et-Lamerey, Damas-et-Bettegney, Ville-sur-Illon et Harol, sur la Communauté de communes Mirecourt-Dompaire. Les travaux ont démarré en février 2021, pour une mise en service programmée début 2022. Le parc produira l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 56 600 foyers.



Parc éolien Les Hauts Chemins, commune de Esley (88). © Neoen

## Solaire photovoltaïque sur toiture : les communes des Vosges Centrales volontaires

Suite à un appel à manifestation d'intérêt initié par la SEM Terr'EnR, une trentaine de communes ont proposé plus de 80 toitures de bâtiments communaux pour recevoir une installation solaire photovoltaïque. Parmi les bâtiments proposés, on recense des mairies, des écoles, des gymnases, mais aussi des églises et d'anciennes friches industrielles. Accompagnée par le bureau d'études Cohérence Energies, l'instruction des dossiers est en cours. Le financement de ces opérations peut totalement être pris en charge par la SEM, avec la mise en place d'un contrat de location de la toiture, mais il n'est pas écarté d'envisager un montage participatif impliquant la collectivité et les citoyens de la commune.



© Commune de La Grande Fosse (88)

## Hydro-Spinal : 1<sup>ère</sup> Hydrolienne 100% Vosgienne

La société PEBA propose un nouveau procédé d'hydrolienne flottante qui démultiplie le potentiel hydraulique territorial tout en répondant aux problématiques de continuité écologique et sédimentaire des barrages hydro-électriques. L'originalité de la technologie est de fournir une puissance de production 4 fois plus importante que la concurrence sur des cours d'eau de moindre profondeur et de plus faible débit. Autres avantages de la technologie, l'hydrolienne améliore l'état écologique du cours d'eau par oxygénation et récupération des micro-plastiques.

Pour la fabrication de l'hydrolienne, la société PEBA s'appuie intégralement sur des entreprises vosgiennes et prévoit une commercialisation dans la France entière. Premier prototype à échelle réelle, installée sur un affluent de la Moselle à Chavelot, il est proposé à la SEM d'intégrer 40% de la société de projet capitalisée à 80 000 €, pour un investissement total de 205 000 €.



© Peba